



# Le Nouvelliste

LE PLUS ANCIEN QUOTIDIEN D'HAÏTI, FONDÉ EN 1898

Taux de référence

**331**

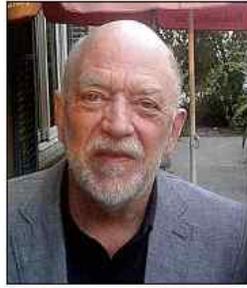
au 23/05/2018

66.0629

URBANISATION/AIRE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE /ÉTUDE

## Port-au-Prince aura 5 millions d'habitants en 2030

*En 2030, l'aire métropolitaine sera habitée par plus de 5 millions d'habitants avec des bidonvilles caractérisés par la précarité du bâti et du milieu d'accueil. Ce sont donc 20 000 logements, pour répondre aux besoins, qui seront construits chaque année, non pas par des industries patentées mais par la population elle-même. Sans aucune planification, sans politiques publiques adéquates, on se dirige tout droit vers le précipice. Telles sont les prévisions d'une étude menée par 27 chercheurs haïtiens et étrangers des universités catholique de Louvain, de Montréal, d'État d'Haïti, de CITEPA et de l'Université Quesqueya.*



Paul-Martel Roy



Jean Coulet

cation agricole et qui disposent de réserve d'eau.

Devant un public trié sur le volet, les deux professeurs canadiens, Jean Coulet, docteur en urbanisation et Paul-Martel Roy, docteur en économie, qui ont conduit cette étude, ont présenté, mercredi, la radiographie de la situation de l'aire métropolitaine telle qu'elle est et sera en 2030. « C'est très vaste comme territoire. En considérant l'occupation réelle du territoire, la façon dont sont bâties les ha-

bitations, de façon non discontinuée, l'aire métropolitaine élargie comprend l'arrondissement de Port-au-Prince en entier, y compris le récif de Kenscoff; l'arrondissement de Croix-des-Bouquets : Croix-des-Bouquets, Thomazeau et Ganthier, l'arrondissement d'Arcadie : Cabaret et la commune de Léogane et de Grésier », a démontré le professeur Jean Coulet, selon cette étude réalisée par 27 chercheurs haïtiens et étrangers.

PAGE 12 ▶

**40** % de la population haïtienne habitera, en 2030, l'aire métropolitaine, qui depuis quelque huit ans, après le violent tremblement de terre de 2010, s'étire, s'allonge pour arriver jusqu'à la plaine du Cul-de-Sac et la plaine de Léogane : deux plaines à vo-

### Un arrêté communal pour faire face au problème des déchets à Port-au-Prince



## Port-au-Prince aura 5 millions d'habitants en 2030



40 % de la population haïtienne habitera, en 2030, l'aire métropolitaine, qui depuis quelque huit ans, après le violent tremblement de terre de 2010, s'étire, s'allonge pour arriver jusqu'à la plaine du Cul-de-Sac et la plaine de Léogane : deux plaines à vocation agricole et qui disposent de réserve d'eau.

Devant un public trié sur le volet, les deux professeurs canadiens, Jean Goulet, docteur en urbanisation et Paul-Martel Roy, docteur en économie, qui ont conduit cette étude, ont présenté, mercredi, la radiographie de la situation de l'aire métropolitaine telle qu'elle est et sera en 2030. « C'est très vaste comme territoire. En considérant l'occupation réelle du territoire, la façon dont sont bâties les habitations, de façon non discontinue, l'aire métropolitaine élargie comprend l'arrondissement de Port-au-Prince en entier, y compris le récif de Kenscoff ; l'arrondissement de Croix-des-Bouquets : Croix-des-Bouquets, Thomazeau et Ganthier ; l'arrondissement d'Arcahaie : Cabaret et la commune de Léogane et de Gréssier », a démontré le professeur Jean Goulet, selon cette étude réalisée par 27 chercheurs haïtiens et étrangers.

Cette enquête, réalisée sur deux ans, a étudié les principaux facteurs déterminant la région métropolitaine, la démographie, la dynamique des ménages, les risques naturels et anthropiques, l'économie et le revenu, l'habitat, la mobilité des transports, les infrastructures et la gouvernance.

Selon cette étude, au cours des 50 dernières années, l'expansion de la région métropolitaine s'est accélérée. Si ce n'est qu'en 1989 qu'on commençait à noter une petite extension mais, c'est entre 2010 et 2015 qu'on a enregistré la plus forte expansion de cette urbanisation.

« On occupait en 1979 45 km<sup>2</sup> à peu près du territoire. Cette occupation est évaluée en 1989 entre 55 et 60km<sup>2</sup>. En 2002, elle est passée à 200 km<sup>2</sup>, en 2005, 225km<sup>2</sup>, en 2010, 250 km<sup>2</sup> et soudainement entre 2010 et 2015 on est arrivé à 375 km<sup>2</sup>. 125 km<sup>2</sup> se sont ajoutés en l'espace de cinq ans. La plaine de Cul-de-Sac est largement habitée ainsi que la plaine de Léogane », a précisé l'urbaniste, relatant que tout le secteur Canaan, corail Cessless connaît une expansion considérable, ce qui est un phénomène en soit. « En l'espace de cinq ans, entre 2010 et 2015, 300 000 personnes se sont installées à Canaan. Une croissance extrêmement rapide », a-t-il poursuivi.

Où est-ce qu'on s'en va ?

La population de l'aire métropolitaine franchira le cap des cinq millions d'habitants. « Ce n'est pas une prévision sans fondement. C'est inéluctable. Elle est faite à partir d'une analyse statistique, démographique réalisée avec une extrême précision, en étudiant des phénomènes de migration rurale, urbaine et le taux de natalité qui exerce dans l'aire métropolitaine et la croissance de la population en général », a fait savoir le spécialiste en urbanisation, précisant que 100 000 personnes s'ajoutent chaque année à la région métropolitaine. 50 % de la croissance vient de l'exode rural et l'autre moitié vient de la croissance naturelle.

Pour répondre aux besoins de cette population en termes d'habitat, 20 000 nouveaux logements sont érigés chaque année. « Il n'y a aucune industrie à Port-au-Prince capable de construire 20 000 logements par année. Ceux qui en construisent, ce sont les industries de la population », a-t-il relaté, ajoutant que cette urbanisation n'est pas sans conséquence.

Elle affecte particulièrement les zones à forts potentiels et les terres agricoles. « La plaine du Cul-de-Sac est occupée entre 40 et 50 % de même que la plaine de Léogane. Ces plaines sont à vocation agricole, une vocation qui est appelée à disparaître », selon le chercheur.

L'évolution de l'économie ne suit pas l'urbanisation.

Tout comme les autres études sur l'urbanisation des villes d'Haïti, cette étude a aussi soulevé ce point d'ombre. L'évolution de l'économie ne suit pas l'urbanisation. « Si on veut voir qu'elle va être le devenir de Port-au-Prince, il faut considérer l'évolution de l'économie. Ce qu'on peut en dire c'est que ça ne va pas très bien et ça fait déjà un moment », a expliqué l'économiste Paul-Martel Roy, étayant sa thèse en s'appuyant sur les résultats d'une étude de la Banque mondiale.

Selon cette étude, de 1970 à 2015, 45 ans environ, le Produit intérieur brut (PIB) diminue de 0,8 % par année. Il a diminué de 35 %. Les chiffres de l'an passé sont encore pires. Le PIB a diminué de plus de 0,8 %. « L'économie haïtienne n'a pas évolué de façon favorable. On voit que la proportion des exportations sur le PIB était de 12 % en 1960. En 1985, elles ont été évaluées à 13 %, en 2000 à 10 %, en 2015 et 2016 à 12 %. Cela n'a pas changé », fait-il remarquer.

Par ailleurs, les importations vont augmenter à 14 % en 1960, à 32 % en 1985, à 42 % en 2000 et 53 % en 2015 et 2016. « Quand on importe de façon aussi importante cela comporte des risques importants parce qu'on dépense des prix à l'étranger à un moment où les devises sont rares et le taux de change baisse », a-t-il précisé, avant d'énumérer les problèmes et les conséquences.

« Taux élevé de chômage, taux élevé de pauvreté, le développement du secteur tertiaire hypertrophié, un secteur informel qui compte pour la moitié du BIP et pas loin de 90 % de l'emploi

au niveau national, un ratio fiscal faible de l'ordre de 12 à 13 % du PIB, des recettes municipales dérisoires, des dépenses publiques insuffisantes au niveau national et municipal... »

Les perspectives économiques à l'horizon de 2030 ne sont rien que ça : « La pollution de la capitale doit se maintenir, la migration doit demeurer importante, la compétitivité des secteurs d'exportation doit demeurer précaire et basée uniquement sur les salaires réels érodés, les contractions mutuelles entre secteurs d'exportation et d'importation, entre secteurs formel et informel vont se poursuivre, le secteur agricole, de son côté, va continuer de décliner et l'écart entre revenu moyen des actifs urbains et ruraux va persister en faveur des premiers », a détaillé Paul Martel, qui croit qu'on peut agir sur ces facteurs.

« Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire, qu'il n'y a pas de secteurs dans lesquels on pourrait investir. On pourrait penser à des investissements bien ciblés, une dynamisation des exportations, une attention soutenue aux secteurs du tourisme, une politique de développement des chefs-lieux de département et surtout des villes moyennes et une politique soutenue de contrôle démographique », a exhorté l'économiste.

Cette étude a été commanditée par l'Union européenne qui prévoit investir quelque 100 millions de dollars en Haïti sur une longue période. L'objectif est d'indiquer des pistes d'orientation à l'UE.